

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE VILLEMADE**

**REPUBLIQUE  
FRANCAISE**

**Séance du 15 AVRIL 2025**

**DEPARTEMENT  
TARN et GARONNE**

**Nombre de conseillers**

en exercice 13  
présents 09  
votants 11  
absents 04  
exclus 0

Date de convocation :  
07/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 avril à 20 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Francis LABRUYERE, Maire

**Etaient présents :** MM. AVIAT BROUSSE-BOURNET LASGUES  
MASURIER MOULIS PEYRETOU SZOPA VIDAL

**Absents excusés :** MM. AYME, BEAUJOUAN (procuration à M.  
BROUSSE-BOURNET), DEMEURS (procuration à Mme MOULIS).

Absente non excusée : Mme LACOMBE

M. Philippe AVIAT a été nommé secrétaire

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la séance du 25 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

**Décisions du Maire**

12/03/2025 CUa10 SCP GARRISSON (TERRES Bonafous)  
12/03/2025 CUa11 GARRISSON (TERRES Bonafous)  
12/03/2025 CUa12 GARRISSON (TERRES Bonafous)  
18/03/2025 DP0002 GARRIGUES Thomas (photovoltaïques)  
26/03/2025 DP00003 Katia GONZLEZ DELRIEU (piscine)  
03/04/2025 CUa14 AYASTA (vente propriété CONSTANS)  
04/04/2025 Décision d'ester en justice

**12/2025 Vote CFU**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;  
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de VILLEMADE ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Villemade ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE :**

**Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,**

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 de Villemade.

**13/2025 Affectation du résultat**

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un résultat de la section de fonctionnement de **106 420.46 €**

- un résultat de la section d'investissement de **32 046.84 €**

Le Conseil Municipal affecte le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2024, comme suit :

- 1068 IR : excédent de fonctionnement capitalisé  
soit 100 000.00 €
- 002 R : 6 420.46 €

#### **14/2025 Vote des taux de la fiscalité**

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts ;

Vu l'avis de la commission communale finances du 18 mars 2025 ;

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**DECIDENT** de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe d'habitation (TH) : 13,71 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 53.43 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 100.36 %

#### **15/2025 Vote du budget commune 2025**

le budget 2025 qui s'équilibre comme suit :

en section d'investissement, à la somme de : 897 198.84 €

en section de fonctionnement, à la somme de : 701 076.46 €

**Adopté à l'unanimité.**

#### **16/2025 Application de la fongibilité des crédits en M57**

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres :

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

#### **17/2025 Demande fonds de concours au GMCA (achat ordinateur portable et auto-laveuse)**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du projet d'achat d'un ordinateur portable pour la cantine scolaire et d'une autolaveuse pour la salle des fêtes.

Le montant de ces achats est estimé à 405.84€ HT pour l'un et

3 129.40€ HT pour l'autre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOpte** le plan de financement ci-dessous :

|                          |            |
|--------------------------|------------|
| * GMCA (45% ordinateur)  | 182.63 €   |
| * GMCA (45% autolaveuse) | 1 408.23 € |
| * Autofinancement 55%    | 1 944.38 € |

**TOTAL 3 535.24 € HT**

- **SOLLICITE** une aide financière auprès du GMCA (fonds de concours) en vue du financement de ce projet ;

**18/2025 Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes portant sur le contrôle des comptes et de la gestion du GMCA, axé sur l'impact de la crise énergétique concernant les exercices 2018 et suivants.**

-Vu le rapport d'observations définitives établi par la Chambre Régionale des Comptes relatif au contrôle des comptes et de la gestion du GMCA, plus particulièrement axé sur l'impact de la crise énergétique concernant les exercices 2018 et suivants

-Considérant que ce rapport met en lumière les impacts de la crise énergétique sur la gestion financière du GMCA et formule des recommandations destinées à renforcer la soutenabilité budgétaire et la résilience face aux fluctuations du marché de l'énergie,

-Considérant qu'en application de l'article L. 243-7 du Code des Juridictions Financières, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes doit être présenté en séance publique du Conseil Municipal, **Après en avoir délibéré,**

**Décide :**

**De prendre acte** du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes portant sur le contrôle des comptes et de la gestion du GMCA plus particulièrement axé sur l'impact de la crise énergétique concernant les exercices 2018 et suivants

**Questions diverses**

Réunion PLU le 2 juin à 18h30 à la Mairie pour les élus.

Le Secrétaire



P. AVIAT



Le Maire,



F. LABRUYERE

Séance levée  
à 22h15

